

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Stratégie Rendement - Part R (FR0013510302)

Nom de l'initiateur du PRIIP: APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL

Code ISIN : PART FR0013510302

Site Internet de l'initiateur du PRIIP : www.apicil-asset-management.com

Appelez le : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

APICIL Asset Management est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP98038 et réglementée par l'AMF.

Ce Produit est autorisé à la distribution en France.

Date de production du DIC : 01/01/2023

Date de révision du DIC : 16/04/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**TYPE**

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'une société civile d'investissement à capital variable (SICAV) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

L'assemblée générale extraordinaire peut, sur proposition du Conseil d'administration, décider de la dissolution du Produit avant échéance. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des actions ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimal réglementaire.

OBJECTIFS

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance internationaux.

Indicateur de référence : aucun.

Objectifs de gestion : L'objectif de gestion consiste à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée supérieure à €STR + 1,5 %, nette des frais de gestion réels, par le biais d'une gestion discrétionnaire essentiellement mise en œuvre sur de la gestion obligataire internationale intégrant une approche extra-financière dans la sélection des titres.

La gestion de la SICAV n'est pas corrélée à celle d'un indicateur de référence. L'indicateur de référence €STR + 1,5 % capitalisé est un indicateur de comparaison a posteriori. Par conséquent, la performance de la SICAV peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement repose sur une approche à la fois en fonction des scénarios macroéconomiques envisagés par l'équipe de gestion et de la sélection des valeurs obligataires en euros ou en devises. L'OPCVM investit essentiellement dans des obligations en euros ou en devises, émises par des états ou des entreprises dont la notation est "Investment Grade" ainsi que dans des obligations spéculatives en euros ou en devises, émises par des états ou des entreprises.

Caractéristiques extra-financières : Le fonds promeut des caractéristiques extra-financières à travers un processus d'analyse et d'intégration de critères ESG dans la sélection des titres et de l'application de la politique d'exclusion de la société de gestion. Pour accéder à plus d'informations concernant la Politique Finance Durable et la Politique d'Exclusion, se référer au site internet de la société de gestion.

L'approche extra financière « Best in universe » retenue, consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG

(Environnement, Social et Gouvernance) indépendamment de leur secteur d'activité. L'application du processus ESG, fondé sur 3 piliers : exclusions normatives, exclusions sectorielles et évaluation de la performance ESG, a pour objet de réduire l'univers d'investissement de manière significative (réduction d'à minima 20 % de l'univers initial). Cette réduction de l'univers d'investissement contraint les choix d'investissement aux entreprises les plus performantes sur les critères ESG selon l'analyse de la société de gestion. La prise en compte des éléments extra-financiers nous permet de réaliser une meilleure appréciation du couple rendement/risque de durabilité des émetteurs ainsi qu'une plus juste évaluation de la prime de risque. Afin d'évaluer la performance extra-financière des titres dans les portefeuilles, le gestionnaire s'appuie sur les notations ESG de MSCI ESG (notation principale) et Ethifinance Spread Research (notation secondaire).

Les principales limites méthodologiques de l'évaluation de la performance extra-financière de l'OPC sont donc celles auxquelles MSCI ESG et Ethifinance Spread Research sont confrontés, en particulier les hypothèses retenues dans les modèles, la disponibilité et la qualité des données extra-financières.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088, dit "SFDR". À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. A ce titre, l'alignement du portefeuille de l'OPC avec le règlement Taxonomie n'est à ce jour pas calculé. Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables.

Les filtres extra-financiers cités ci-dessus ne s'appliquent pas aux obligations vertes ou sociales¹. Par conséquent, les obligations durables sont admises dans le fonds une fois leur projets verts et/ou sociaux validés. Ces projets sont analysés selon 4 grands principes : l'utilisation des fonds récoltés, le processus de sélection et évaluation des projets, la gestion des fonds récoltés et le reporting.

¹Les obligations vertes ou sociales sont des obligations dont le produit d'émission est utilisé exclusivement pour financer ou refinancer des projets verts ou des projets ayant des effets sociaux positifs, respectant les quatre principes clés des « Social Bond Principles ».

Affectation du résultat : Capitalisation (revenus nets et/ou plus-values nettes réalisées).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : am_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.apicil-asset-management.com ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Remboursement des parts : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de

souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.

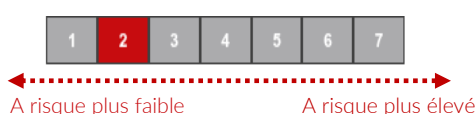
Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit des Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience des marchés actions. L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 3 ans et accepter de supporter une perte totale du capital.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles possibles liées aux futurs résultats se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur : risque de contrepartie, risque de crédit spéculatif, risque de liquidité, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 790 €	8 900 €
	Rendement annuel moyen	-12,08 %	-3,81 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 100 €	9 300 €
	Rendement annuel moyen	-8,99 %	-2,40 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 120 €	10 220 €
	Rendement annuel moyen	1,19 %	0,73 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 950 €	12 200 €
	Rendement annuel moyen	9,49 %	6,86 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, (selon le cas) mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur/ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre : 06/2019 et 06/2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre : 02/2019 et 02/2022.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre : 10/2022 et 10/2025.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de la Société de Gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Un mécanisme de Swing Pricing peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Mécanisme du Swing Pricing » du prospectus.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coût total	160 €	499 €
Incidence des coûts annuels*	1,60 % chaque année	1,61 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,35 % avant déduction des coûts et de 0,73 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée.	0 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,23 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	123 €
Coûts de transaction	0,38 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	38 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	La part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance de la Sicav et celle de l'indice €STR capitalisé majoré de 3 %.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée minimum de placement recommandée est de 3 ans et s'explique par une exposition principalement aux obligations. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : <http://www.amf-france.org> rubrique « Le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/>.

Vous pouvez prendre connaissance des calculs des scénarios de performance passés mis à jour mensuellement sur le site internet accessible au sein de la rubrique "Informations réglementaires" sur la page d'accueil du site <https://www.apicil-asset-management.com>.